BERNHARDT
S.A.S. au capital de 129.600 EUROS
Siège Social : Z.I. de la Trésorerie – 62126 WIMILLE
615 620 333 RCS BOULOGNE-SUR-MER

PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 19 juin, à onze heures, les actionnaires de la société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée générale en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur BAREILLE, commissaire aux comptes et représentant de ACORA-Audit, régulièrement convoqué est présent en visio-conférence.

Monsieur Jean Marc GOURLET préside la séance en sa qualité de Président.

Le CSE est présent.

Monsieur Olivier GOURLET et Madame Danielle RAVILLION, deux actionnaires, présents et acceptant, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Pierre Emmanuel GRANDJEAN est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés ou ayant voté par correspondance possèdent plus du tiers des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'assemblée générale
- les pouvoirs des actionnaires ainsi que les formulaires de vote par correspondance
- les copies des lettres de convocation
- le rapport du Directeur Général
- le texte de résolution proposé à l'assemblée générale

Puis le Président déclare que le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée générale.

L'assemblée générale lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle ensuite que l'Assemblée Générale est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant:

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Directeur Général et du rapport sur les comptes annuels du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2025 et qui se soldent par un bénéfice de 807 649 €.
L'assemblée générale, statuant en application de l'article 223 quater du code général des impôts, approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 28 064 €, ainsi que l'impôt supplémentaire théorique dû à hauteur de 7 016 €.

L'assemblée générale donne quitus aux organes de gouvernance de leur gestion au cours de l'exercice 2025.

- Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2025 proposée par le Conseil d'administration et décide en conséquence d'affecter de la manière suivante :

Bénéfice	=	807 649 €
Report à nouveau exercice antérieur	=	2 805 508 €
Total à affecter	=	3 613 157 €
Dividende	=	259 200 €
Report à nouveau	=	3 353 957 €

Ce dividende sera mis en paiement à l'issue de l'assemblée générale.

Ce dividende est éligible, par les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue au 2ème paragraphe de l'article 15-3 du code général des impôts.

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au cours des 3 derniers exercices ont été les suivantes :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2024	259 200	0	0
2023	259 200	0	0
2022	64 800	0	0

- Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale attribue aux membres du conseil d'administration une rémunération globale de 46 200€.

- Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve le rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif aux opérations et conventions visées à l'article L227-10 du code de commerce.

- Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

CONQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente pour l'accomplissement des formalités.

- Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

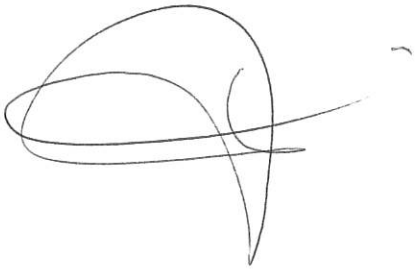
Le Président
Jean-Marc GOURLET



Les scrutateurs
Olivier GOURLET



Le Secrétaire
Pierre Emmanuel GRANDJEAN



Danielle RAVILLION



Jean-Marc BAREILLE
Sébastien CHAVET
Experts-Comptables
Associés
Commissaires aux comptes

BERNHARDT

Société par actions simplifiée
au capital de **129 600€**

La Trésorerie,
62126 WIMILLE

R.C.S : BOULOGNE-SUR-MER

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2025

A l'assemblée générale de la Société BERNHARDT

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société par actions simplifiée BERNHARDT relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note "changement des règles comptables" de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode relatif à l'application du règlement ANC n°2022-06.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivante, qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Valorisation des titres de participation et autres titres immobilisés

La société valorise les titres de participation et autres titres immobilisés selon les modalités décrites au paragraphe « Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement » de l'annexe aux états financiers. Sur la base des éléments qui nous ont été communiqués, nous avons procédé à l'appréciation des éléments pris en considération de la méthode appliquée et du caractère raisonnable de ces estimations.

Valorisation de stocks et encours

La société valorise les stocks et encours selon les modalités décrites au paragraphe « Stocks » de l'annexe aux états financiers. Nous avons procédé à l'appréciation de la méthode et du caractère raisonnable de ces estimations.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directeur Général et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D441-6 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Limonest, le 04/06/2026

Le commissaire aux comptes,

ACORA AUDIT

50 allée des Cyprès
69760 LIMONEST

Jean-Marc BAREILLE



Pièces jointes :

- Annexe « Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes »
- Comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025

ANNEXE

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan Actif

Période du 01/01/25 au 31/12/25

BERNHARDT S.A.S

Certifié Conforme acora Par le commissaire aux Comptes

ACTIF	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net (N) 31/12/2025	Net (N-1) 31/12/2024
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concession, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	279 277	275 540	3 737	12 592
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL immobilisations incorporelles :	**279 277**	**275 540**	**3 737**	**12 592**
Immobilisations corporelles				
Terrains	26 419		26 419	26 419
Constructions	2 118 694	1 069 804	1 048 890	843 175
Installations techniques, matériel et outillage industriel	6 294 168	4 086 073	2 208 095	2 352 752
Autres immobilisations corporelles	873 846	531 229	342 618	383 243
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	384 104		384 104	157 415
TOTAL immobilisations corporelles :	**9 697 232**	**5 687 105**	**4 010 127**	**3 763 005**
Immobilisations financières				
Participations	2 539 160	44 000	2 495 160	2 495 160
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	180 996		180 996	180 765
TOTAL immobilisations financières :	**2 720 156**	**44 000**	**2 676 156**	**2 675 925**
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (III)	**12 696 665**	**6 006 645**	**6 690 020**	**6 451 522**
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	2 090 992	45 343	2 045 649	1 704 076
En-cours de production	2 133 363		2 133 363	955 060
Produits finis	331 605	29 194	302 411	500 534
Marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :	**4 555 960**	**74 537**	**4 481 423**	**3 159 671**
Avances et acomptes versés sur commandes	231 220		231 220	158 785
Créances				
Créances clients et comptes rattachés	3 335 846	8 970	3 326 876	4 757 725
Autres créances	462 962		462 962	302 286
Charges constatées d'avance	180 403		180 403	148 642
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	**3 979 212**	**8 970**	**3 970 241**	**5 208 653**
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	1 019 228		1 019 228	489 138
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	348 803		348 803	232 416
TOTAL valeurs mobilières de placement :	**1 368 031**		**1 368 031**	**721 554**
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	**10 134 423**	**83 507**	**10 050 916**	**9 248 663**
Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes de remboursement des emprunts (VI)				
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)	(1 016)		(1 016)	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI + VII)	**22 830 071**	**6 090 151**	**16 739 919**	**15 700 185**

© Sage

Bilan Passif

Période du 01/01/25 au 31/12/25

BERNHARDT S.A.S

PASSIF			Net (N) 31/12/2025	Net (N-1) 31/12/2024
Capital	dont versé	129 600	129 600	129 600
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				
Écarts de réévaluation				
Écarts d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale			12 960	12 960
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves			648 186	648 186
Report à nouveau			2 805 508	2 254 198
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)			807 649	810 510
Subventions d'investissement			306 853	163 152
Provisions réglementées			63 361	47 844
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)			**4 774 117**	**4 066 450**
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I bis)				
Provisions pour risques			103 965	177 027
Provisions pour charges			31 500	144 227
TOTAL PROVISIONS (II)			**135 465**	**321 254**
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			5 470 522	5 100 413
Emprunts et dettes financières diverses (2)				
Instruments financiers à terme				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			2 134 963	2 442 005
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			1 967 355	2 060 222
Dettes fiscales et sociales			1 515 995	1 486 989
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			71 710	85 732
Autres dettes				
Produits constatés d'avance			669 792	137 122
TOTAL DETTES (III) (1)			**11 830 337**	**11 312 481**
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			**16 739 919**	**15 700 185**

Certifié Conforme acora Par le Commissaire aux Comptes

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)
(2) Dont emprunts participatifs

© Sage

Compte de Résultat (Première Partie)

Période du 01/01/25 au 31/12/25

BERNHARDT S.A.S

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2025	Net (N-1) 31/12/2024
Ventes de marchandises	195 289	124 266	319 555	345 554
Production vendue	8 061 986	6 751 042	14 813 028	15 573 618
Montant net du chiffre d'affaires	**8 257 275**	**6 875 307**	**15 132 582**	**15 919 171**
Production stockée			1 005 902	(1 335 778)
Production immobilisée			424 600	390 024
Subventions			62 699	66 526
Reprises sur amortissements , dépréciations et provisions			326 735	57 715
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			48 540	
Autres produits			98	17
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			**17 001 157**	**15 097 675**
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			7 265 006	5 775 748
Variation de stock			(340 097)	45 189
Autres achats et charges externes (1)			3 216 968	2 733 756
Impôts, taxes et versements assimilés			189 006	152 877
Salaires			3 588 920	3 695 141
Cotisations sociales			1 405 383	1 333 112
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			513 908	426 606
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			74 537	51 200
Dotations aux provisions			90 189	191 254
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			16 823	
Autres charges			84 754	61 703
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)			**16 105 398**	**14 466 585**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			**895 759**	**631 090**



(1) Y compris :
- Redevances de crédit-bail mobilier
- Redevances de crédit-bail immobilier

© Sage

Compte de Résultat (Seconde Partie)

Période du 01/01/25 au 31/12/25

BERNHARDT S.A.S

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2025	Net (N-1) 31/12/2024
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**895 759**	**631 090**
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
De participation		1 806
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	350 000	438 000
Autres intérêts et produits assimilés (2)	13 205	20 309
Reprises sur dépréciations et provisions		12 000
Différences positives de change		
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)	**363 205**	**472 114**
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (3)	159 618	136 228
Différences négatives de change	4 957	442
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)	**164 575**	**136 670**
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	**198 630**	**335 445**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)	**1 094 389**	**966 535**
PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)		**444 002**
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	**21 911**	**400 959**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	**(21 911)**	**43 043**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	89 441	63 487
Impôts sur les bénéfices (X)	175 388	135 581
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	**17 364 362**	**16 013 791**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	**16 556 713**	**15 203 281**
BÉNÉFICE OU PERTE	**807 649**	**810 510**

(2) Dont produits concernant les entités liées
(3) Dont intérêts concernant les entités liées

Certifié Conforme acora Par le Commissaire aux Comptes

© Sage

ANNEXE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2025, dont le total est de 16 739 919 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le total des charges est de 16 556 713 Euros et le total des produits de 17 364 362 Euros dégageant un bénéfice de 807 649 Euros.
Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 31 mars 2026 par le Président.



BERNHARD
PACKAGING & PRO
18, Route de la Trésorerie
ZI de la Trésorerie
62126 – WIMILLE
France

ELEMENTS DE L'ANNEXE A FOURNIR PAR LES PETITES OU MOYENNES ENTREPRISES

ELEMENT N°	ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT DU 01/01/2024 AU 31/12/2024	INFORMATIONS PRODUITES Note n°	NON PRODUITES N/S	N/A
1	**I - REGLES ET METHODES COMPTABLES**			
	Méthodes d'évaluation	1		
	Calcul des amortissements et des provisions	1		
	Changement de méthodes	1		
	Dérogations	1		
	Informations complémentaires pour donner L'image fidèle	1		
	II - COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT			
	Liste des filiales et participations			
1	Informations complémentaires sur :			
	1. Eléments relevant de plusieurs postes de bilan			X
	2. Réévaluation			X
	3. Frais d'établissement			X
	4. Frais de recherche appliquée et de développement			X
	5. Fonds commercial		X	
	6. Intérêts mobilisés			
	7. Intérêts sur éléments de l'actif circulant			X
	8. Différences d'évaluation sur éléments fongibles de L'actif circulant			X
	9. Avances aux dirigeants			
	10. Produits à recevoir	6		
	11. Charges à payer	6		
	12. Charges et produits constatés d'avance	7		
	13. Charges à répartir sur plusieurs exercices			X
	14. Composition du capital social	8		
	15. Parts bénéficiaires			X
	17. Ventilation du chiffre d'affaires net	9		
	18. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	12		
	19.Entreprises liées	13		
	III - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS			
2	Crédit-bail			
3	Engagements financiers	10		
4	Dettes garanties par des sûretés réelles	11		
5	Accroissements et allégements de la dette future d'impôts	13		
6	Effectif moyen-rémunération dirigeants	14		
7	Informations diverses			

Certifié Conforme
acora
Par le Commissaire aux Comptes

BERNHARDT
PACKAGING & PROCESS
18, Route de la Trésorerie
ZI de la Trésorerie
62126 – WIMILLE
France

Certifié Conforme
acora
Par le Commissaire aux Comptes

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de BERNHARDT SAS sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règl. ANC n° 2014-03 Modifié des textes et règlements en vigueur à la date d'arrêté des comptes).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels (1).
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Nous avons appliqué les simplifications offertes par le plan comptable aux PME concernant la possibilité de continuer d'amortir les biens non décomposables sur leur durée d'usage.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) **Immobilisations incorporelles et corporelles** :

Les immobilisations incorporelles immobilisées ont été évaluées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les immobilisations fabriquées en interne sont valorisées au coût de revient.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

La décomposition des principaux actifs en composants et structure porte sur les constructions et n'a pas d'incidence significative.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon la méthode linéaire, en fonction de la durée d'utilisation estimée lors de l'entrée de chaque bien. La base amortissable est constituée du coût d'acquisition tel que défini ci-dessus, sous déduction le cas échéant de la valeur résiduelle.

Pour les biens non décomposables, les durées d'utilisation sont similaires aux durées d'amortissement antérieurement appliquées.

En cas de constatation d'indices de perte de valeur, une dépréciation d'actif est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'inscription à l'actif.

Les principales durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

BERNHARD
PACKAGING & PRO
18, Route de la Trésorerie
ZI de la Trésorerie
62126 – WIMILLE
France

Certifié Conforme
acora
Par le Commissaire aux Comptes

- Logiciel 3 ans
- Constructions 20 et 15 ans
- Agencement et aménagements des constructions 7 ans
- Installations techniques 10 ans
- Matériel et outillage industriels 10 ans

b) **Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement** :

La valeur brute des titres est constituée par le coût d'achat des titres augmenté des frais accessoires directement liés à leur acquisition (droits de mutations, honoraires …). Les frais d'acquisition sont immobilisés et amortis sur 5 ans de façon dérogatoire.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. La valeur d'inventaire est déterminée en tenant compte de la quote-part de situation nette, de la rentabilité et des perspectives d'avenir de la société détenue.

c) **Stocks** :

La valeur brute des matières premières et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production. Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Dépréciation

	EMBALLAGE	MECANIQUE
MP : critère de rotation du stock sur 3 ans et de non-conformité -Décote de 50% la première année et 100% l'année suivante en cas d'aucune évolution	X	
PF : commandes clients personnalisables, en cas de retour 100%	X	
PF : stock sans rotation sur 3 ans-Décote de 50% la première année et 100% l'année suivante en cas d'aucune évolution		X

d) **Créances** :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

e) **Provisions pour risques et charges**

Une provision est constituée à la clôture de l'exercice dès lors qu'il existe pour la société une obligation à l'égard d'un tiers résultant d'évènements passés dont il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources sans contrepartie équivalente.

BERNHARD
PACKAGING & PRO
18, Route de la Trésorerie
ZI de la Trésorerie
62126 – WIMILLE
France

Certifié Conforme
acora
Par le Commissaire aux Comptes

f) **Parties liées** :

Aucune transaction significative entre les parties n'est à mentionner, ces transactions étant réalisées entre sociétés détenues en quasi-totalité par une même société mère d'importances non significatives ou encore conclues à des conditions normales de marché.

g) **Tableau des filiales et participations** :

Filiales et participations	Informations financières										
	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en capital)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d' affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l' exercice	Observations
				Brute	Nette						
A - Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessus											
1.Filiale (à détailler) (+ 50% du capital détenu par la société)	DELTASACS										
	1 390 005	1 675 706	100 %	*2 477 660*	*2 414 299*			9 899 087	553 966		
2.Participations (à détailler) (10 à 50% du capital détenu par la société)	BGF										
	135 000	269 086	12,96%	*17 500*	*17 500*			201 663	94 514		
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations											
1. Filiales non retenues au § A											
a Filiales françaises (ensemble)											
b Filiales étrangères (ensemble)											
2.Participations non reprises au § A											
a Dans des sociétés françaises (ensemble)											
b Dans des sociétés étrangères (ensemble)											



ANNEXE - ELEMENT 1 – 10°-11°



NOTE N° 6

CHARGES A PAYER

(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 23)

MONTANTS DES CHARGES A PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montants en EUROS
Emprunts obligatoires convertibles	
Autres emprunts obligatoires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	
Intérêts courus non échus	9 411
Organismes sociaux + personnel, comptes rattachés	612 869
Fournisseurs factures non parvenues	198 311
Autres dettes	0
Etat charges à payer	29 004
	849 596

PRODUITS A RECEVOIR

MONTANTS DES PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montants en EUROS
Intérêts courus sur titres immobilisé	0
Compte avoir à recevoir	101 862
Factures à établir clients	74 350
Etat	267
	176 479

BERNHARD
PACKAGING & PRO
18, Route de la Trésorerie
ZI de la Trésorerie
62126 – WIMILLE
France

ANNEXE - ELEMENT 1 - 12°

NOTE N° 7



CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE
(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 23)

	CHARGES	PRODUITS
Charges/Produits d'exploitation	180 403	669 792
Charges/Produits financiers		
Charges/Produits exceptionnels		
	180 403	**669 792**

BERNHARD
PACKAGING & PRO
18, Route de la Trésorerie
ZI de la Trésorerie
62126 – WIMILLE
France

ANNEXE - ELEMENT 1 - 14°

NOTE N° 8

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL
(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 24-12°)

Certifié Conforme
acora
Par le Commissaire aux Comptes

1-Actions/parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	12 960	10
2-Acions/parts sociales remboursées pendant l'exercice		
3-Actions/parts sociales émises pendant l'exercice		
4-Actions/parts sociales composant le capital en fin d'exercice	12 960	10
Total	**12 960**	10

BERNHARD
PACKAGING & PRO
18, Route de la Trésorerie
ZI de la Trésorerie
62126 – WIMILLE
France

ANNEXE - ELEMENT 1 - 17 (***)

NOTE N° 9

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET
(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 24-21°)



a) Répartition par secteurs d'activité :

Mécanique	2 715 748
Emballage	12 216 994
Structure	199 841
Total	**15 132 582**

b) Répartition par marchés géographiques,

France	8 257 275
Etranger	6 875 307
Total	**15 132 582**

BERNHARD
PACKAGING & PRO
18, Route de la Trésorerie
ZI de la Trésorerie
62126 – WIMILLE
France

Certifié Conforme
acora
Par le Commissaire aux Comptes

ANNEXE - ELEMENT 1 - 18° (***)

NOTE N° 12

VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES
(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 24 20°)

	RESULTAT AVANT IMPOTS	IMPOTS	RESULTAT APRES IMPOTS
Résultat courant	1 094 389	*202 291*	892 098
Résultat exceptionnel	-21 911	*-5 478*	-16 433
Participations des salariés	-89 441	*-21 425*	-68 016
Imputation des déficits			
Crédit impôt export			
Crédit impôt apprentissage			
Crédit impôt recherche			
Résultat comptable	983 037	*175 388*	*807 649*

BERNHARD
PACKAGING & PRO
18, Route de la Trésorerie
ZI de la Trésorerie
62126 – WIMILLE
France

ANNEXE - ELEMENT 1 - 19° (***)

NOTE N° 13



Entreprises liées

Postes concernés	Entreprises Liées
BILAN *(en valeur nette)*	
Participations	2 414 299
Créances rattachées à des participations	
Prêts	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et cptes rattachés	72 862
Autres créances	182 233
Emprunts et dettes diverses	
Dettes fournisseurs et cptes rattachés	20 322
Dettes / immobilisations et cptes rattachés	
Autres dettes	
PRODUITS FINANCIERS	
Produits financiers de participation	350 000
Autres intérêts et produits assimilés	
CHARGES FINANCIERES	
Intérêts et charges assimilés	0

BERNHARD
PACKAGING & PRO
18, Route de la Trésorerie
ZI de la Trésorerie
62126 – WIMILLE
France

Certifié Conforme
acora
Par le Commissaire aux Comptes

ANNEXE - ELEMENT 3

NOTE N° 10

ENGAGEMENTS FINANCIERS

(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - articles 24 9° et 24 16°)

Engagements en matière de pensions, retraites et indemnités		318 161
Effets escomptés		0
Hypothèque immobilière valeur d'origine		
Capital restant dû/hypothèque		0
TOTAL		**318 161**
	ENGAGEMENTS RECUS	MONTANT
TOTAL		0

Nantissement du matériel et du fonds de commerce à hauteur du capital restant dû : 0 euros

Engagements de crédit bail

Au 31/12/2025	**Redevance payées**		**Redevances restant à payer**					
Poste du bilan	de l'exercie	cumulées	jusqu'à 1 an	+ 1 an à 5 ans	+ 5 ans	Total à payer	résiduel (1)	date
Terrains						0,00		
Constructions						0,00		
Installations matériel industriel						0,00		
Gerbeur hyundai 12ES	1 182,00	1 182,00	1 773,00	5 910,00		8 865,00	79,34	fin 19/05/2030
Chariot frontal Hyundai	5 779,70	5 779,70	6 935,64	21 962,86		34 678,20	314,00	fin 20/03/2030
Tour hass	8 517,80	8 517,80	10 221,36	32 367,64		51 106,80	468,50	fin 13/03/2030
3 detecteurs de fuites leakmaster	9 523,80	30 158,70	7 936,50			38 095,20	360,00	fin 04/11/2026
soma machine de découpe	39 845,88	66 409,80	39 845,88	159 383,52	13 281,96	278 921,16	2 380,00	fin 05/05/2031
	64 849,18	**112 048,00**	**66 712,38**	**219 624,02**	**13 281,96**	**411 666,36**	**3 601,84**	
Autres immob, Corporelles Voitures/Matériel de bureau								
KIA SPORTAGE HC-122-WC	7 965,50	7 965,50	10 740,00	25 060,00		43 765,50	404,42	fin 01/05/2029
VOLVO EX30 HF-160-WS	1 632,09	1 632,09	6 648,36	18 837,02		27 117,47	22 380,26	fin 05/11/2029
BMW IX1 HG-727-JH	1 479,90	1 479,90	8 733,84	24 721,62		34 935,36		fin 30/10/2029
SERVEUR HPE ML350	8 061,96	23 514,05	8 061,96	671,83		32 247,84	100,00	fin 21/02/2027
Toyota Corola GL-418-RV	8 727,72	26 183,06	8 727,72			34 910,78	727,31	fin 19/01/2027
Hyundai santa GS-936-DV	13 245,96	14 349,79	13 245,96	25 388,09		52 983,84	475,36	fin 21/12/2028
Matériel de téléphonie	4 282,15	4 282,15	5 718,90	20 016,36		30 017,41		fin 01/06/2030
Copieurs multifonctions	870,83	870,83	5 700,00	22 800,00	1 425,00	30 795,83		fin 01/01/2031
	46 266,11	**80 277,37**	**67 576,74**	**137 494,92**	**1 425,00**	**286 774,03**	**24 087,34**	
TOTAUX	**111 115,29**	**192 325,37**	**134 289,12**	**357 118,94**	**14 706,96**	**698 440,39**	**27 689,18**	

BERNHARD
PACKAGING & PRO
18, Route de la Trésorerie
ZI de la Trésorerie
62126 – WIMILLE
France

Certifié Conforme
acora
Par le Commissaire aux Comptes

ANNEXE - ELEMENT 4

NOTE N° 11

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 24 8°)

	Montant garanti €
Emprunts obligatoires convertibles	
Nantissements du matériel et fonds de commerce	837 656
Nantissements des titres DELTASACS	635 108
Autres emprunts obligatoires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Contrat assurance homme-clé BPI	675 000

AUTRES ENGAGEMENTS FINANCIERS

	Montant garanti €
Caution marché prive restitution	145 069
Gar 1ere demande marché privé bonne	54 276

BERNHARD
PACKAGING & PRO
18, Route de la Trésorerie
ZI de la Trésorerie
62126 – WIMILLE
France

Certifié Conforme
acora
Par le Commissaire aux Comptes

ANNEXE - ELEMENT 5 (***)

NOTE N° 13

ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS

(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 24-24°)

NATURE DES DIFFERENCES TEMPORAIRES	MONTANTS
ACROISSEMENTS	
Provisions réglementées	
-Amortissements dérogatoire	15 840
Autres	
-Subvention investissement	76 713
TOTAL	92 554

ACCROISSEMENTS DE LA DETTE FUTURE D IMPOTS

ALLEGEMENTS	
-Provisions pour perte sur marché à terme comptabilisation	
- CP provisionnés	78 802
-Particiapation des salariés ligne 9k	27 194
-Effort construction	4 013
TOTAL	110 009

ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D IMPOTS

SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE	-17 455
Amortissements réputés différés	
Déficits reportables	
Moins-values à long terme	

BERNHARD
PACKAGING & PRO
18, Route de la Trésorerie
ZI de la Trésorerie
62126 – WIMILLE
France

Certifié Conforme
acora
Par le Commissaire aux Comptes

ANNEXE - ELEMENT 6 (***)

NOTE N° 14

REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS
(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 24-18°)

	MONTANT
*REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MENBRES	
-des organes d'administration	46 200
-des organes de direction	
-des organes de surveillance	

*Le renseignement reviendrait à communiquer la rémunération d'une seule personne.

EFFECTIF MOYEN

(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 24-22°)

	PERSONNEL SALARIE	PERSONNEL MIS A DISPOSITION DE L'ENTREPRISE
Cadres	27	
Agents de maitrise et techniciens	8	
Employés	26	
Ouvriers	24	
Apprenti	5	
TOTAL	**90**	**0**

BERNHARD
PACKAGING & PRO
18, Route de la Trésorerie
ZI de la Trésorerie
62126 – WIMILLE
France

Certifié Conforme
acora
Par le Commissaire aux Comptes

ANNEXE - 7 (***)

ENGAGEMENT BANCAIRE

ENGAGEMENT : DECOUVERT AUTORISE	**AUTORISE**	**UTILISE**
5 BANQUES	1 300 000	426 591
TOTAL	**1 300 000**	**426 591**

CHANGEMENT DES REGLES COMPTABLES

A compter du 1er janvier 2025, l'application pour la première fois du règlement ANC 2022-06 modifiant le règlement ANC 2014-03 entraine des changements de comptabilisation et de présentation. Les principaux changements opérés sont les suivants :

Changements de comptabilisation :

Les principaux impacts à compter de l'exercice 2025 sont les suivants :
- En termes de résultat exceptionnel :
 - Les opérations de cessions/sorties d'immobilisations figurent en 2025 dans le résultat d'exploitation (ou dans le résultat financier s'il s'agit d'immobilisations financières) ;
 - Les quotes-parts de subventions d'investissement virées au compte de résultat figurent en 2025 dans le résultat d'exploitation ;
 - Le périmètre du résultat exceptionnel est réduit aux événements majeurs et significatifs (les autres événements étant désormais traduits dans le résultat d'exploitation).

- Suppression des transferts de charges dans le résultat d'exploitation et le résultat financier :
 - Les refacturations diverses figurent désormais dans les rubriques de produits par nature ;
 - Les remboursements reçus des organismes sociaux en cas d'arrêt maladie, de congés de parentalité ou d'accident du travail figurent en compensation de charges de personnel.

Changement de présentation :

Les principaux impacts à compter de l'exercice 2025 sont les suivants :
- Présentation du compte de résultat :
 - Le résultat exceptionnel est synthétisé sur 2 lignes « charges et produits exceptionnels » dans le compte de résultat ;

- Présentation du bilan :
 - Les frais d'établissement sont présentés dans un total séparé de l'actif (et non dans le total des immobilisations) ;
 - Les charges constatées d'avance sont totalisées dans les créances ;
 - Les avances et acomptes sont regroupés dans les immobilisations en cours (corporelles ou incorporelles).

BERNHARDT
PACKAGING & PRO
18, Route de la Trésorerie
ZI de la Trésorerie
62126 – WIMILLE
France



COMMISSAIRES AUX COMPTES

La société a comptabilisé en charge des coûts d'honoraires des Commissaires aux Comptes pour les prestations relatives à l'exercice 2025 pour un montant total de 17 875 euros.

FAITS MARQUANTS

a) Constitution d'un groupe fiscal

A compter du 1er janvier 2022, BERNHARDT intègre fiscalement sa filiale DELTASACS.
BERNHARDT s'est constituée seule redevable de l'impôt sur les sociétés. La société intégrée comptabilise l'impôt sur les sociétés comme en l'absence d'intégration fiscale. Les économies d'IS résultant de l'intégration fiscale sont reconnues dans le résultat de la société tête de groupe.

b) Activité

Nouvelles capacités de production & validations : qualification industrielle de nouvelles machines de fabrication de poches. Progression des volumes de fabrication au S1 2026.

Transformation du modèle de production : généralisation du 2×8 sur Emballages Bernhardt ; stabilisation des routines (changement d'équipes, SMED, point 5S) et premiers gains sur TRS.

PPWR : progrès significatifs — méthode formalisée de qualification des films recyclables haute barrière et campagnes d'essais sur ligne planifiées pour valider des structures conformes aux exigences PPWR 2030.

Professionnalisation & leadership : consolidations managériales et recrutement d'une Directrice Commerciale Groupe (profil orienté conquête + process).

Sécurisation & ergonomie : mise en œuvre d'un contrat de prévention (ergonomie, TMS, équipements), avec priorisation des postes critiques.

Indicateurs & pilotage : clarification du pilotage par 2 Business Units (Emballages / Machines).

A noter sur l'exercice 2025, la souscription d'un emprunt de 368 000€ remboursable sur 7 années et un emprunt de 700 000€ remboursable sur 8 années.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Projet immobilier : promesse d'acquisition d'un terrain située dans la même zone industrielle afin de préparer la prochaine phase d'expansion de l'entreprise.

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2025

À l'assemblée générale de la société BERNHARDT,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

Fait à Limonest, le 04/06/2026

Le commissaire aux comptes,

ACORA AUDIT

50 allée des Cyprès
69760 LIMONEST

Jean-Marc BAREILLE



Groupe
BERNHARDT
DELTASACS

BERNHARDT
S.A.S. au capital de 129 600 €
Siège Social :
18, Z.I. de la Trésorerie
62126 WIMILLE
RCS 615 620 333 – APE 2222Z

RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Chers administrateurs, chers actionnaires,

Situation et activité de la Société :

L'année 2025 confirme la dynamique engagée, avec une activité soutenue sur les emballages et une exécution perfectible sur l'activité machines. Les orientations stratégiques demeurent inchangées : excellence opérationnelle, montée en cadence du 2×8, et accélération vers des solutions recyclables conformes au PPWR.

Gouvernance :

La composition du Conseil d'Administration reste inchangée.

Organisation interne :

Aucun changement majeur n'est à noter. Le passage en 2×8 sur l'activité Emballages est désormais opérationnel et stabilisé.

Aspects économiques et financiers :

Côté export, des tensions ont été observées (délais, pricing, logistique) dans la foulée des bouleversements géopolitiques en cours. Cela conforte notre ambition d'être un acteur fort en Europe.

Notre part d'export a augmenté à 45% en 2025 comme nous l'avions anticipé.

L'endettement net est maîtrisé (2.4x l'EBE au niveau du groupe) et nous continuons de privilégier la mise en place de financements à long terme, avec la conclusion d'un prêt à 8 ans avec un de nos partenaires bancaires historiques pour financer nos investissements.

Investissements :

La politique d'investissement demeure orientée vers la transition vers des emballages recyclables, la sécurisation de l'outil et la productivité. Les mises en service se poursuivent avec quelques décalages calendaires.

Prise de participation et de contrôle

La société Bernhardt n'a procédé à aucune acquisition ou vente de titres au cours de l'exercice. Un protocole d'accord a été signé pour la cession des parts détenues dans CG Industry. La cession devrait être effective en 2026.

Activité des filiales

- BGF (10% Bernhardt) : La société BGF poursuit son activité de location de bâtiments à Bernhardt.

- Deltasacs : filiale de Bernhardt à 100% :

Croissance forte de l'activité Doypacks : +22 % de CA vs 2024, grâce à l'exécution exemplaire des équipes et à la consolidation de notre position de référence française sur les poches stand-up recyclables, avec ou sans bouchon. L'activité fonds carton, elle, est en retrait.

Le résultat net de Deltasacs s'établit à 553 966 €.

A noter que Deltasacs a versé en 2025 un dividende de 350 000 € à Bernhardt au titre de l'année 2024.

Résultats économiques et financiers

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, les ventes (chiffre d'affaires nets) ont atteint 15 132 582 € contre 15 919 171 € en 2024.

Les produits d'exploitation s'élèvent à 17 001 157 € contre 15 097 675 € en 2024. Les charges d'exploitation à 16 105 398 € contre 14 466 585 € en 2024, faisant ressortir un résultat d'exploitation de 895 759 € contre 631 090 €.

Le résultat courant avant impôts s'établit à 1 094 389 € (contre 966 535 € en 2024). Le bénéfice net s'établit à 807 649 € (contre 810 510 € en 2024).

Au 31 décembre 2025, le total du bilan s'élève à 16 739 919 €. Les capitaux propres s'élèvent à 4 774 117 €. Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit s'élèvent à 5 470 522 €, soit 1,15 fois les fonds propres.

Informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et clients

Nous ne sommes pas en mesure de fournir les informations relatives aux obligations de l'article L-441-14 du code de commerce sur les délais de paiement des fournisseurs et clients.

Présentation des comptes annuels

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluations prévues par la réglementation en vigueur. Les règles de présentation et les méthodes d'évaluations retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Affectation des résultats

L'affectation des résultats de l'exercice 2025 proposée est la suivante :

Bénéfice=	807 649 €
Report à nouveau antérieur=	2 805 508 €
Total à affecter =	3 613 157 €
Dividende=	259 200 €
Report à nouveau=	3 353 957 €

Ce dividende global de 259 200 €, soit 20 euros pour chacune des 12 960 actions sera mis en paiement à compter du jour de l'assemblée générale annuelle.

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue au 2° de l'article 158-3 du Code générale des impôts.

Dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 28 064 € et qui ont donné lieu à une imposition de 7 016 €.

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivants :

- 2024 : 259 200 €
- 2023 : 259 200 €
- 2022 : 64 800 €

Participation des salariés au capital

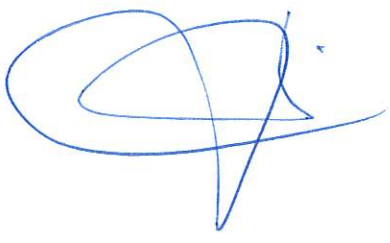
Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la société au dernier jour de l'exercice soit le 31 décembre 2025.

Aucune action de la société n'est détenue, au sens dudit article, par le personnel de la société.

Contrôle des Commissaires aux Comptes

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport de votre commissaire aux comptes sur les comptes annuels et de son rapport spécial sur les conventions visées aux articles L227-10 et suivants du code de commerce.

PE GRANDJEAN
Directeur Général



Certifie conforme le 24/06/26

P.E. GRANDJEAN, Directeur Général

N° 2050-SD 2025

(1) **BILAN - ACTIF**

Désignation de l'entreprise : BERNHARDT S.A.S — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * : 12

Adresse de l'entreprise : 18 B Z.I. DE LA TRESORERIE 62126 WIMILLE — Durée de l'exercice précédent * : 12

Numéro SIRET* : 61562033300042 — Néant * :

Exercice N clos le, : 31/12/2025

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
		Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	275 540	3 737
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		26 419
		Constructions	AP	AQ	1 069 804	1 048 890
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	4 119 849	2 208 095
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	497 452	342 618
		Immobilisations en cours	AV	AW		350 467
		Avances et acomptes	AX	AY		33 637
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV	44 000	2 495 160
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières *	BH	BI		180 996
		TOTAL (II)	BJ	BK	6 006 645	6 690 020
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	45 343	2 045 649
		En cours de production de biens	BN	BO		2 133 363
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	29 194	302 411
		Marchandises	BT	BU		
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		231 220
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	8 970	3 326 876
		Autres créances (3)	BZ	CA		462 962
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:)	CD	CE		1 019 228
		Disponibilités	CF	CG		348 803
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI		180 403
		TOTAL (III)	CJ	CK	83 507	10 050 916
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
		Écarts de conversion actif * (VI)	CN			(1 016)
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	6 090 151	16 739 919

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an : CR : 13 057

Clause de réserve de propriété : * — Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

© Sage

N° 2051-SD 2025

② BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise : BERNHARDT S.A.S — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 129 600)	DA	129 600
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	12 960
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	648 186
	Report à nouveau	DH	2 805 508
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	807 649
	Subventions d'investissement	DJ	306 853
	Provisions réglementées *	DK	63 361
	TOTAL (I)	DL	4 774 117
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	135 465
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	135 465
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	5 470 522
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	2 134 963
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 967 355
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 515 995
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	71 710
	Autres dettes	EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	669 792
	TOTAL (IV)	EC	11 830 337
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	16 739 919

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Écart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	4 195 581
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	426 591

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

© Sage

N° 2052-SD 2025

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : BERNHARDT S.A.S — Néant ☐ *

			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D' EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	195 289	FB	124 266	FC	319 555	
	Production vendue biens *	FD	7 506 491	FE	6 356 109	FF	13 862 600	
	Production vendue services*	FG	555 495	FH	394 932	FI	950 428	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	8 257 275	FK	6 875 307	FL	15 132 582	
	Production stockée*					FM	1 005 902	
	Production immobilisée*					FN	424 600	
	Subventions d'exploitation					FO	62 699	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	326 735	
	Autres produits (1) (11)					FQ	48 638	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	17 001 157	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	7 265 006	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(340 097)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	3 216 968	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	189 006	
	Salaires et traitements*					FY	3 588 920	
	Charges sociales (10)					FZ	1 405 383	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA	513 908	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	74 537	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	90 189	
	Autres charges (12)					GE	101 577	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	16 105 398	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	895 759	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	350 000	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	13 205	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	363 205	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	159 618	
	Différences négatives de change					GS	4 957	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	164 575	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	198 630	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 094 389	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

© Sage

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

N° 2053-SD 2025

Désignation de l'entreprise : BERNHARDT S.A.S — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	21 911
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	21 911
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(21 911)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ	89 441
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK	175 388
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	17 364 362
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	16 556 713
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	807 649

RENVOIS

				Exercice N
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières		HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1G	
(3) Dont	- Crédit - bail mobilier *		HP	111 115
	- Crédit - bail immobilier		HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		1J	287 482
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX	11 600
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
(9)	Dont transferts de charges		A1	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	23 390
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles — facultatives	A6	obligatoires A9	
	dont cotisations facultatives Madelin		A7	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8	
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)		HS	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
DOTATION DEROGATOIRE	15 517	
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	6 394	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

ANNEXE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2025, dont le total est de 16 739 919 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le total des charges est de 16 556 713 Euros et le total des produits de 17 364 362 Euros dégageant un bénéfice de 807 649 Euros.
Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 31 mars 2026 par le Président.

BERNHARD
PACKAGING & PRO
18, Route de la Trésorerie
ZI de la Trésorerie
62126 – WIMILLE
France

ELEMENTS DE L'ANNEXE A FOURNIR PAR LES PETITES OU MOYENNES ENTREPRISES

ELEMENT N°	ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT DU 01/01/2025 AU 31/12/2025	INFORMATIONS PRODUITES Note n°	NON PRODUITES N/S	N/A
1	**I - REGLES ET METHODES COMPTABLES**			
	Méthodes d'évaluation	1		
	Calcul des amortissements et des provisions	1		
	Changement de méthodes	1		
	Dérogations	1		
	Informations complémentaires pour donner	1		
	L'image fidèle			
	II - COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT			
	Liste des filiales et participations			
1	Informations complémentaires sur :			
	1. Eléments relevant de plusieurs postes de bilan			X
	2. Réévaluation			X
	3. Frais d'établissement			X
	4. Frais de recherche appliquée et de développement			X
	5. Fonds commercial		X	
	6. Intérêts mobilisés			
	7. Intérêts sur éléments de l'actif circulant			X
	8. Différences d'évaluation sur éléments fongibles de L'actif circulant			X
	9. Avances aux dirigeants			
	10. Produits à recevoir	6		
	11. Charges à payer	6		
	12. Charges et produits constatés d'avance	7		
	13. Charges à répartir sur plusieurs exercices			X
	14. Composition du capital social	8		
	15. Parts bénéficiaires			X
	17. Ventilation du chiffre d'affaires net	9		
	18. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	12		
	19.Entreprises liées	13		
	III - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS			
2	Crédit-bail			
3	Engagements financiers	10		
4	Dettes garanties par des sûretés réelles	11		
5	Accroissements et allégements de la dette future d'impôts	13		
6	Effectif moyen-rémunération dirigeants	14		
7	Informations diverses			

BERNHARDT
PACKAGING & PROCESS
18, Route de la Trésorerie
ZI de la Trésorerie
62126 – WIMILLE
France

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de BERNHARDT SAS sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règl. ANC n° 2014-03 Modifié des textes et règlements en vigueur à la date d'arrêté des comptes).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels (1).
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Nous avons appliqué les simplifications offertes par le plan comptable aux PME concernant la possibilité de continuer d'amortir les biens non décomposables sur leur durée d'usage.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) **Immobilisations incorporelles et corporelles** :

Les immobilisations incorporelles immobilisées ont été évaluées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les immobilisations fabriquées en interne sont valorisées au coût de revient.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

La décomposition des principaux actifs en composants et structure porte sur les constructions et n'a pas d'incidence significative.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon la méthode linéaire, en fonction de la durée d'utilisation estimée lors de l'entrée de chaque bien. La base amortissable est constituée du coût d'acquisition tel que défini ci-dessus, sous déduction le cas échéant de la valeur résiduelle.

Pour les biens non décomposables, les durées d'utilisation sont similaires aux durées d'amortissement antérieurement appliquées.

En cas de constatation d'indices de perte de valeur, une dépréciation d'actif est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'inscription à l'actif.

Les principales durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

BERNHARD
PACKAGING & PRO
18, Route de la Trésorerie
ZI de la Trésorerie
62126 – WIMILLE
France

- Logiciel 3 ans
- Constructions 20 et 15 ans
- Agencement et aménagements des constructions 7 ans
- Installations techniques 10 ans
- Matériel et outillage industriels 10 ans

b) **Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement** :

La valeur brute des titres est constituée par le coût d'achat des titres augmenté des frais accessoires directement liés à leur acquisition (droits de mutations, honoraires …). Les frais d'acquisition sont immobilisés et amortis sur 5 ans de façon dérogatoire.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. La valeur d'inventaire est déterminée en tenant compte de la quote-part de situation nette, de la rentabilité et des perspectives d'avenir de la société détenue.

c) **Stocks** :

La valeur brute des matières premières et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production. Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Dépréciation

	EMBALLAGE	MECANIQUE
MP : critère de rotation du stock sur 3 ans et de non-conformité -Décote de 50% la première année et 100% l'année suivante en cas d'aucune évolution	X	
PF : commandes clients personnalisables, en cas de retour 100%	X	
PF : stock sans rotation sur 3 ans-Décote de 50% la première année et 100% l'année suivante en cas d'aucune évolution		X

d) **Créances** :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

e) **Provisions pour risques et charges**

Une provision est constituée à la clôture de l'exercice dès lors qu'il existe pour la société une obligation à l'égard d'un tiers résultant d'évènements passés dont il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources sans contrepartie équivalente.

18, Route de la Trésorerie
ZI de la Trésorerie
62126 – WIMILLE
France

f) **Parties liées** :

Aucune transaction significative entre les parties n'est à mentionner, ces transactions étant réalisées entre sociétés détenues en quasi-totalité par une même société mère d'importances non significatives ou encore conclues à des conditions normales de marché.

g) **Tableau des filiales et participations** :

Filiales et participations	Informations financières										
	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en capital)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d' affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l' exercice	Observations
				Brute	Nette						
A - Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessus											
1.Filiale (à détailler) (+ 50% du capital détenu par la société)	DELTASACS										
	1 390 005	1 675 706	100 %	*2 477 660*	*2 414 299*			9 899 087	553 966		
2.Participations (à détailler) (10 à 50% du capital détenu par la société)	BGF										
	135 000	269 086	12,96%	*17 500*	*17 500*			201 663	94 514		
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations											
1. Filiales non retenues au § A											
a Filiales françaises (ensemble)											
b Filiales étrangères (ensemble)											
2.Participations non reprises au § A											
a Dans des sociétés françaises (ensemble)											
b Dans des sociétés étrangères (ensemble)											

ANNEXE - ELEMENT 1 – 10°-11°

NOTE N° 6

CHARGES A PAYER

(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 23)

MONTANTS DES CHARGES A PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montants en EUROS
Emprunts obligatoires convertibles	
Autres emprunts obligatoires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	
Intérêts courus non échus	9 411
Organismes sociaux + personnel, comptes rattachés	612 869
Fournisseurs factures non parvenues	198 311
Autres dettes	0
Etat charges à payer	29 004
	849 596

PRODUITS A RECEVOIR

MONTANTS DES PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montants en EUROS
Intérêts courus sur titres immobilisé	0
Compte avoir à recevoir	101 862
Factures à établir clients	74 350
Etat	267
	176 479

18, Route de la Trésorerie
ZI de la Trésorerie
62126 – WIMILLE
France

ANNEXE - ELEMENT 1 - 12°

NOTE N° 7

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE
(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 23)

	CHARGES	PRODUITS
Charges/Produits d'exploitation	180 403	669 792
Charges/Produits financiers		
Charges/Produits exceptionnels		
	180 403	**669 792**

BERNHARD
PACKAGING & PRO
18, Route de la Trésorerie
ZI de la Trésorerie
62126 – WIMILLE
France

ANNEXE - ELEMENT 1 - 14°

NOTE N° 8

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL
(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 24-12°)

1-Actions/parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	12 960	10
2-Acions/parts sociales remboursées pendant l'exercice		
3-Actions/parts sociales émises pendant l'exercice		
4-Actions/parts sociales composant le capital en fin d'exercice	12 960	10
Total	**12 960**	10

BERNHARD
PACKAGING & PRO
18, Route de la Trésorerie
ZI de la Trésorerie
62126 – WIMILLE
France

ANNEXE - ELEMENT 1 - 17 (***)

NOTE N° 9

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET
(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 24-21°)

a) Répartition par secteurs d'activité :

Mécanique	2 715 748
Emballage	12 216 994
Structure	199 841
Total	**15 132 582**

b) Répartition par marchés géographiques,

France	8 257 275
Etranger	6 875 307
Total	**15 132 582**

BERNHARD
PACKAGING & PRO
18, Route de la Trésorerie
ZI de la Trésorerie
62126 – WIMILLE
France

ANNEXE - ELEMENT 1 - 18° (***)

NOTE N° 12

VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES
(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 24 20°)

	RESULTAT AVANT IMPOTS	IMPOTS	RESULTAT APRES IMPOTS
Résultat courant	1 094 389	*202 291*	892 098
Résultat exceptionnel	-21 911	*-5 478*	-16 433
Participations des salariés	-89 441	*-21 425*	-68 016
Imputation des déficits			
Crédit impôt export			
Crédit impôt apprentissage			
Crédit impôt recherche			
Résultat comptable	983 037	*175 388*	*807 649*

BERNHARD
PACKAGING & PRO
18, Route de la Trésorerie
ZI de la Trésorerie
62126 – WIMILLE
France

ANNEXE - ELEMENT 1 - 19° (***)

NOTE N° 13

Entreprises liées

Postes concernés	Entreprises Liées
BILAN *(en valeur nette)*	
Participations	2 414 299
Créances rattachées à des participations	
Prêts	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et cptes rattachés	72 862
Autres créances	182 233
Emprunts et dettes diverses	
Dettes fournisseurs et cptes rattachés	20 322
Dettes / immobilisations et cptes rattachés	
Autres dettes	
PRODUITS FINANCIERS	
Produits financiers de participation	350 000
Autres intérêts et produits assimilés	
CHARGES FINANCIERES	
Intérêts et charges assimilés	0

BERNHARD
PACKAGING & PRO
18, Route de la Trésorerie
ZI de la Trésorerie
62126 – WIMILLE
France

ANNEXE - ELEMENT 3

NOTE N° 10

ENGAGEMENTS FINANCIERS

(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - articles 24 9° et 24 16°)

Engagements en matière de pensions, retraites et indemnités		318 161
Effets escomptés		0
Hypothèque immobilière valeur d'origine		
Capital restant dû/hypothèque		0
TOTAL		**318 161**
	ENGAGEMENTS RECUS	MONTANT
TOTAL		0

Nantissement du matériel et du fonds de commerce à hauteur du capital restant dû : 0 euros

Engagements de crédit bail								
Au 31/12/2025	**Redevance payées**		**Redevances restant à payer**					
Poste du bilan	de l'exercie	cumulées	jusqu'à 1 an	+ 1 an à 5 ans	+ 5 ans	Total à payer	résiduel (1)	date
Terrains						0,00		
Constructions						0,00		
Installations matériel industriel						0,00		
Gerbeur hyundai 12ES	1 182,00	1 182,00	1 773,00	5 910,00		8 865,00	79,34	fin 19/05/2030
Chariot frontal Hyundai	5 779,70	5 779,70	6 935,64	21 962,86		34 678,20	314,00	fin 20/03/2030
Tour hass	8 517,80	8 517,80	10 221,36	32 367,64		51 106,80	468,50	fin 13/03/2030
3 detecteurs de fuites leakmaster	9 523,80	30 158,70	7 936,50			38 095,20	360,00	fin 04/11/2026
soma machine de découpe	39 845,88	66 409,80	39 845,88	159 383,52	13 281,96	278 921,16	2 380,00	fin 05/05/2031
	64 849,18	**112 048,00**	**66 712,38**	**219 624,02**	**13 281,96**	**411 666,36**	**3 601,84**	
Autres immob, Corporelles Voitures/Matériel de bureau								
KIA SPORTAGE HC-122-WC	7 965,50	7 965,50	10 740,00	25 060,00		43 765,50	404,42	fin 01/05/2029
VOLVO EX30 HF-160-WS	1 632,09	1 632,09	6 648,36	18 837,02		27 117,47	22 380,26	fin 05/11/2029
BMW IX1 HG-727-JH	1 479,90	1 479,90	8 733,84	24 721,62		34 935,36		fin 30/10/2029
SERVEUR HPE ML350	8 061,96	23 514,05	8 061,96	671,83		32 247,84	100,00	fin 21/02/2027
Toyota Corola GL-418-RV	8 727,72	26 183,06	8 727,72			34 910,78	727,31	fin 19/01/2027
Hyundai santa GS-936-DV	13 245,96	14 349,79	13 245,96	25 388,09		52 983,84	475,36	fin 21/12/2028
Matériel de téléphonie	4 282,15	4 282,15	5 718,90	20 016,36		30 017,41		fin 01/06/2030
Copieurs multifonctions	870,83	870,83	5 700,00	22 800,00	1 425,00	30 795,83		fin 01/01/2031
	46 266,11	**80 277,37**	**67 576,74**	**137 494,92**	**1 425,00**	**286 774,03**	**24 087,34**	
TOTAUX	**111 115,29**	**192 325,37**	**134 289,12**	**357 118,94**	**14 706,96**	**698 440,39**	**27 689,18**	

BERNHARD
PACKAGING & PRO
18, Route de la Trésorerie
ZI de la Trésorerie
62126 – WIMILLE
France

ANNEXE - ELEMENT 4

NOTE N° 11

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 24 8°)

	Montant garanti €
Emprunts obligatoires convertibles	
Nantissements du matériel et fonds de commerce	837 656
Nantissements des titres DELTASACS	635 108
Autres emprunts obligatoires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Contrat assurance homme-clé BPI	675 000

AUTRES ENGAGEMENTS FINANCIERS

	Montant garanti €
Caution marché prive restitution	145 069
Gar 1ere demande marché privé bonne	54 276

BERNHARD
PACKAGING & PRO
18, Route de la Trésorerie
ZI de la Trésorerie
62126 – WIMILLE
France

ANNEXE - ELEMENT 5 (***)

NOTE N° 13

ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS
(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 24-24°)

NATURE DES DIFFERENCES TEMPORAIRES	MONTANTS
ACROISSEMENTS	
Provisions réglementées	
-Amortissements dérogatoire	15 840
Autres	
-Subvention investissement	76 713
TOTAL	92 554
ACCROISSEMENTS DE LA DETTE FUTURE D IMPOTS	
ALLEGEMENTS	
-Provisions pour perte sur marché à terme comptabilisation	
- CP provisionnés	78 802
-Particiapation des salariés ligne 9k	27 194
-Effort construction	4 013
TOTAL	110 009
ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D IMPOTS	
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE	-17 455
Amortissements réputés différés	
Déficits reportables	
Moins-values à long terme	

BERNHARD
PACKAGING & PRO
18, Route de la Trésorerie
ZI de la Trésorerie
62126 – WIMILLE
France

ANNEXE - ELEMENT 6 (***)

NOTE N° 14

REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS
(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 24-18°)

	MONTANT
*REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MENBRES	
-des organes d'administration	46 200
-des organes de direction	
-des organes de surveillance	

*Le renseignement reviendrait à communiquer la rémunération d'une seule personne.

EFFECTIF MOYEN

(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 24-22°)

	PERSONNEL SALARIE	PERSONNEL MIS A DISPOSITION DE L'ENTREPRISE
Cadres	27	
Agents de maitrise et techniciens	8	
Employés	26	
Ouvriers	24	
Apprenti	5	
TOTAL	**90**	**0**

BERNHARD
PACKAGING & PRO
18, Route de la Trésorerie
ZI de la Trésorerie
62126 – WIMILLE
France

ANNEXE - 7 (***)

ENGAGEMENT BANCAIRE

ENGAGEMENT : DECOUVERT AUTORISE	**AUTORISE**	**UTILISE**
5 BANQUES	1 300 000	426 591
TOTAL	**1 300 000**	**426 591**

CHANGEMENT DES REGLES COMPTABLES

A compter du 1er janvier 2025, l'application pour la première fois du règlement ANC 2022-06 modifiant le règlement ANC 2014-03 entraine des changements de comptabilisation et de présentation. Les principaux changements opérés sont les suivants :

Changements de comptabilisation :

Les principaux impacts à compter de l'exercice 2025 sont les suivants :
- En termes de résultat exceptionnel :
 - Les opérations de cessions/sorties d'immobilisations figurent en 2025 dans le résultat d'exploitation (ou dans le résultat financier s'il s'agit d'immobilisations financières) ;
 - Les quotes-parts de subventions d'investissement virées au compte de résultat figurent en 2025 dans le résultat d'exploitation ;
 - Le périmètre du résultat exceptionnel est réduit aux événements majeurs et significatifs (les autres événements étant désormais traduits dans le résultat d'exploitation).

- Suppression des transferts de charges dans le résultat d'exploitation et le résultat financier :
 - Les refacturations diverses figurent désormais dans les rubriques de produits par nature ;
 - Les remboursements reçus des organismes sociaux en cas d'arrêt maladie, de congés de parentalité ou d'accident du travail figurent en compensation de charges de personnel.

Changement de présentation :

Les principaux impacts à compter de l'exercice 2025 sont les suivants :
- Présentation du compte de résultat :
 - Le résultat exceptionnel est synthétisé sur 2 lignes « charges et produits exceptionnels » dans le compte de résultat ;

- Présentation du bilan :
 - Les frais d'établissement sont présentés dans un total séparé de l'actif (et non dans le total des immobilisations) ;
 - Les charges constatées d'avance sont totalisées dans les créances ;
 - Les avances et acomptes sont regroupés dans les immobilisations en cours (corporelles ou incorporelles).

18, Route de la Trésorerie
ZI de la Trésorerie
62126 – WIMILLE
France

COMMISSAIRES AUX COMPTES

La société a comptabilisé en charge des coûts d'honoraires des Commissaires aux Comptes pour les prestations relatives à l'exercice 2025 pour un montant total de 17 875 euros.

FAITS MARQUANTS

a) Constitution d'un groupe fiscal

A compter du 1er janvier 2022, BERNHARDT intègre fiscalement sa filiale DELTASACS.
BERNHARDT s'est constituée seule redevable de l'impôt sur les sociétés. La société intégrée comptabilise l'impôt sur les sociétés comme en l'absence d'intégration fiscale. Les économies d'IS résultant de l'intégration fiscale sont reconnues dans le résultat de la société tête de groupe.

b) Activité

Nouvelles capacités de production & validations : qualification industrielle de nouvelles machines de fabrication de poches. Progression des volumes de fabrication au S1 2026.

Transformation du modèle de production : généralisation du 2×8 sur Emballages Bernhardt ; stabilisation des routines (changement d'équipes, SMED, point 5S) et premiers gains sur TRS.

PPWR : progrès significatifs — méthode formalisée de qualification des films recyclables haute barrière et campagnes d'essais sur ligne planifiées pour valider des structures conformes aux exigences PPWR 2030.

Professionnalisation & leadership : consolidations managériales et recrutement d'une Directrice Commerciale Groupe (profil orienté conquête + process).

Sécurisation & ergonomie : mise en œuvre d'un contrat de prévention (ergonomie, TMS, équipements), avec priorisation des postes critiques.

Indicateurs & pilotage : clarification du pilotage par 2 Business Units (Emballages / Machines).

A noter sur l'exercice 2025, la souscription d'un emprunt de 368 000€ remboursable sur 7 années et un emprunt de 700 000€ remboursable sur 8 années.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Projet immobilier : promesse d'acquisition d'un terrain située dans la même zone industrielle afin de préparer la prochaine phase d'expansion de l'entreprise.